



COMMUNAUTE DE COMMUNES
BRIANCE COMBADE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIANCE COMBADE

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 décembre 2024 à 19 heures, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE BRIANCE-COMBADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Jane Limousin sous la Présidence de M. Yves LE GOUFFE, Président.

Date de convocation des membres du Conseil : 09.12.2024

Nombre de membres en exercice : 25

Nombre de membres votants : 20

Etaient présents (20) : Isabelle BOULIATAUD, Christine BURIN, Jean-Noël BOURGOIS, Daniel CHANGION, David COUEGNAS, Micheline DE CUYPER, Marie-Noëlle DEBLOIS, Joël FORESTIER, Corinne JEANDILLOU, Didier LAFARGE, Monique LAFARGE, Dominique LAUBARY, Henri LAVAUD, Yves LEGOUFFE, Gilles MATINAUD, Christian MONZAUGE, Philippe RAIGNÉ, Françoise RIVET, Jean-Claude SAUTOUR, Valérie SERRUT.

Absents et Pouvoirs (3) :

Didier BROUSSE donne pouvoir à Philippe RAIGNE, Jean-Gérard DIDIERRE donne pouvoir à Christian MONZAUGE, Franck FOUR donne pouvoir à Dominique LAUBARY

Absents excusés (2) :

Joe WAMPACH, Dominique DAUDE

Absents (0) :

Secrétaires de séance : Micheline DE CUYPER et Monique LAFARGE

Délibération n° 2024-44 : Modifications des tarifs de l'ALSH et de l'accueil ados

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Briance Combadé,

Vu la délibération n°2020-768 Tarifs de l'ALSH et de l'accueil ados du bureau de la Communauté de Communes Briance-Combadé en date du 12 octobre 2020,

Considérant que la grille tarifaire de l'ALSH et de l'Accueil Ados n'a pas été modifiée depuis la dernière délibération sur les tarifs datant de 2020,

Considérant la nécessité de valoriser les tarifs actuels,

Concernant l'ALSH, il est proposé d'augmenter les tarifs de 1,50% comme suit :

	JOURNEE	DEMI-JOURNEE SANS REPAS	DEMI-JOURNEE AVEC REPAS	SEJOUR
Tarif 1 (QF: 0 à 300)	9,32€	5,22€	7,36€	163.25€
Tarif 2 (QF : 301 à 600)	10.14€	5,67€	8.01€	177.63€
Tarif 3 (QF : 601 à 900)	10,96€	6,14€	8,66€	192.04€
Tarif 4 (QF : 901 à 1200)	11,78€	6,60€	9,31€	206.4€
Tarif 5 (QF : + de 1201)	12,60€	7.06€	9,96€	220.84€

TARIF SORTIE ALSH : 5€

Sachant que les tarifs proposés dépendent du quotient familial que la famille doit fournir lors de l'inscription des enfants. À défaut de cette transmission, le tarif 5 s'applique automatiquement.

Concernant l'accueil ados, il est proposé de modifier le système de tarification comme suit :

La cotisation trimestrielle n'étant pas adaptée à la fréquentation de l'accueil ados par les lycéens, qui sont les principaux concernés, il est proposé d'instaurer un tarif journalier. Le tarif journalier permettrait d'encourager la présence des lycéens au sein de l'accueil ados pendant une courte durée (notamment pendant la période des vacances scolaires). Ce tarif basculera en cotisation trimestrielle une fois le montant de celle-ci atteint.

Etant donné la différence de tarification entre les vacances d'été et les autres trimestres (soit 45€ pour 10 jours d'ouverture contre 45€ pour les mois de juillet et août). Il est alors proposé d'instaurer une cotisation pour le mois de juillet à hauteur de 45€ et une cotisation pour le mois d'août à hauteur de 45€ également.

	TARIFS
COTISATION TRIMESTRIELLE HORS ETE	45€
COTISATION MOIS DE JUILLET	45€

45€
 usé de réception en préfecture
 087-248719338-20241223-2024-44-DE
 Date de réception préfecture : 23/12/2024

COTISATION MOIS D'AOUT	45€
TARIF JOURNALIER	8€
SORTIE ACCUEIL ADOS	6€

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de :

- De fixer les tarifs de l'ALSH et de l'accueil ados comme indiqués ci-dessus ;
- Que la présente délibération sera applicable à compter du 01.01.2025

*Fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme à Châteauneuf la Forêt, le 16 décembre 2024*

**Le Président
Yves LE GOUFFE**

